

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique

tenue le 16 mai 2023 en visioconférence entre Fort-de-France, Paris et Brest

relative au projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à la lettre N° LC/JG/EC/GD/YL/LML/188271 du 3 avril 2023 de la CACEM de saisie de la grande commission nautique et désignant les membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie à la DM de Martinique, salle de réunion du 2ème étage, Boulevard Chevalier de Sainte-Marthe, Fort-de-France, d'une part, à Balard (président et adjoint) et Brest (secrétaire), d'autre part, le mercredi 10 mai 2023, pour émettre un avis sur le projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France.

La commission était composée de :

M. Benoît HÉDÉ-HAÛY, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Matthieu CREPIN, administrateur de 1 ^{ère} classe des Affaires Maritimes Chef du service de la sécurité et de la police maritime, représentant M. l'Administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des Affaires Maritimes Nicolas LE BIANIC, Directeur de la mer de Martinique	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Charles CONCONNE	Représentant la marine de commerce
M. Jean-Charles METIVIER	Représentant les Douanes
M. Gilles NOSIBOR	Représentant la SNSM
M. Alex NESTORET	Représentant la plaisance – loisirs nautiques
Mme Solène BINET	Représentant la plaisance

Membre temporaire suppléant :

M. Oliver GABBERT	Représentants la SNSM
-------------------	-----------------------

Assistaient également à la réunion :

M. Gwendal LE MOIGNE, capitaine de frégate (R)	Inspection générale des Armées-marine, adjoint du président
M. Matthieu JOUSSEAUME	DM Martinique, Référent police-réglementation Pôle régulation des activités maritimes
M. Thomas GREJON M. Marc-Alexandre BERTRAND	DM Martinique - Service des Phares et Balises
M. Frédéric HAMON	GPMLM – Capitainerie
M. Yannis LABEAU	CACEM, Chef de Projet Frange Littorale et Prévention des Inondations

La réunion se tient en visioconférence entre le Ministère des Armées à Paris (Balard) (président de la GCN et son adjoint), le Shom à Brest (secrétaire de la GCN) et la direction de la Mer de Martinique à Fort-de-France (autres membres de la GCN et porteur du projet).

En début de réunion, le président remercie la direction de la Mer de Martinique pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente pour émettre des avis que sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

M. CREPIN prie d'excuser l'absence de M. LE BIANIC retenu par ailleurs.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Dans le cadre du développement en bord de mer du quartier de l'Etang Z'abricots, MARTINIQUE TRANSPORT, autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité sur l'ensemble du territoire martiniquais, a demandé l'étude d'une liaison maritime entre le centre-ville de Fort-de-France et ce quartier. La CACEM, en charge de la zone concernée, a donc été missionnée pour mener à bien cette étude. Cette étude a été réalisée fin 2020. Au cours de l'année 2021, la Douane a exprimé son souhait de bénéficier de cet appontement pour sa vedette.

PRESENTATION DU PROJET

M. LABEAU présente l'étude menée par la CACEM, la solution retenue et les travaux envisagés.

L'étude a déterminé 9 positions possibles du ponton et en a retenu 3 à étudier plus finement après évaluation des conditions de sécurité en regard du trafic local et des évolutions possibles du site, notamment de l'agrandissement de la zone portuaire à l'Est du terminal de la pointe des Grives.

L'usage du brise clapot actuel délimitant la marine de l'Etang Z'abricots n'est pas accostable. Sa transformation en quai aurait impliqué un surcoût important et des difficultés techniques incompatibles avec le périmètre du projet.

La solution finale retenue est celle d'un ponton parallèle au brise clapot et relié à la terre par une passerelle positionnée à proximité de la capitainerie. Le ponton est prévu en béton reposant sur pieux. Sa partie nord est prévue pour la vedette des Douanes et la partie sud, aux vedettes à passagers. Il mesure 40 m de long et 8 m de large.

Un cercle d'évitage est établi à proximité avec un rayon de 82,5 m calculé sur la longueur de la vedette des Douanes (32,5 m hors annexe).

Ce cercle implique la suppression d'un poste mouillage positionné dans ce cercle d'évitage.

Les prévisions de rotations des vedettes à passages desservant le ponton sont de 1 rotation par heure entre 6h et 20h.

La durée des travaux pour le projet ainsi défini est d'environ 7 mois.

En réunion, M. METIVIER confirme le retrait du projet de la Douane pour des raisons de sûreté du poste à quai, relativement à une vedette des douanes.

Cela pourrait avoir pour conséquence une révision du projet, pour le moins une adaptation (zone d'évitage réduite, aménagement du ponton revu).

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, il ressort que le positionnement du ponton et son orientation sont contestés par l'ensemble des marins pratiquants présents pour les raisons suivantes :

- Exposition à la houle pendant les périodes cycloniques à mieux prendre en compte ;
- Les mouvements des vedettes vont générer des vagues d'étrave ou des remous lors de manœuvre de retournement qui seront peu amorties par le brise clapot en place, peu efficace ;
- Le brise clapot étant en mauvais état génère du bruit en bougeant ; celui-ci sera donc plus présent avec les vagues et remous précédemment mentionnés ;
- Le positionnement parallèle du ponton avec le brise clapot limite l'accès au côté nord du ponton du fait d'un espace restreint peu favorable à la manœuvre, a fortiori par vent établi ;
- Il y aura malgré tout une interaction entre le trafic de la marina et les vedettes mais il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place des amers pour matérialiser une limite de séparation des trafics.
- Le projet d'extension du port à l'Est du terminal de la pointe des Grives, surtout par vent de sud, n'a pas été intégré aux études d'agitation du plan d'eau. Les résultats pourraient être rassurants, ou au contraire inciter à revoir notablement le projet.

Sans préjuger des résultats d'un complément d'étude, pour répondre à certaines de ces difficultés, il est proposé de décaler par exemple plus à l'Ouest le ponton et/ou de le positionner perpendiculairement à la digue prolongée par le brise clapot.

TOUR DE TABLE

Le tour de table permet de fixer une ligne directrice pour l'amélioration du projet :

- M. LABEAU prend note du besoin de mieux prendre en compte le clapot et l'évolution de l'activité maritime dans la zone tout en confirmant l'intérêt du positionnement du ponton à proximité de la capitainerie ;
- M. NOSIBOR confirme le besoin de revoir la position du ponton ;
- Mme BINET, en complément, insiste sur la maîtrise de la vitesse afin de limiter les vagues d'étrave ;
- M. NESTORET n'a pas d'objection au projet mais souligne la proximité dans le projet des passagers des vedettes avec les usagers de la marina ;
- M. METIVIER rappelle lui aussi le besoin de revoir l'orientation du ponton en fonction de toutes les conditions de mer et de météorologie.
- M. HAMON confirme que le GPMLM prendra en compte les rotations des vedettes pour les mouvements de navires fréquentant le port ;
- M. CREPIN souligne l'intérêt de produire des éléments justifiant l'orientation et le positionnement du ponton pour répondre au mieux au besoin d'exploitation en sécurité des installations. En effet, et en l'état des informations présentées par le porteur de projet, il n'est pas possible de conclure que le ponton tel qu'il est prévu d'être installé répond effectivement à cet impératif ;
- M. GREJON rappelle qu'il n'y a pas de problème de balisage mais que la situation serait à revoir si le projet devait évoluer ;
- M. PARVILLERS, en vertu du Code minier (nouveau), exprime la nécessité de communiquer au Shom les mesures réalisées (sondage bathymétrie, plan topographique, natures de fonds, mesures de courant...), l'évolution de la réglementation et toute information nautique (balisage...) en vue de maintenir à jour les cartes marines et les ouvrages nautiques.

Le président dresse une synthèse rapide des points soulevés : meilleure prise en compte de toutes les conditions météorologiques et de mer, sans omettre les grandes options possibles d'évolution à moyen terme des infrastructures portuaires de la zone, pour confirmer une orientation du ponton la plus sûre pour son exploitation et revoir éventuellement son positionnement.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 16 mai 2023 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de création d'un nouvel appontement au droit du port de plaisance de l'Etang Z'abricots à Fort-de-France, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis réservé à l'unanimité avec la recommandation suivante :

L'étude environnementale doit être étendue pour prendre en compte l'ensemble des conditions de vent, de houle, dans les schémas d'évolution de l'infrastructure portuaire de cette baie, de manière à davantage justifier une combinaison d'emplacement et d'orientation du quai :

- Limitant l'accroissement du clapot au sein du port de plaisance de l'Etang Z'abricots ;
- Permettant des manœuvres en sécurité de part et d'autre de l'appontement, notamment vis-à-vis du brise-clapot par vent de secteur sud ;
- Sécurisant les phases d'embarquement et de débarquement des passagers ;

En complément :

- Indépendamment des travaux projetés, il convient de souligner la critique unanime des marins pratiques à propos de l'absence d'entretien des pontons brise-clapot et de leur inefficacité face à la houle de sud-ouest ;
- La direction du port doit porter à la connaissance de l'ensemble des usagers la réglementation en vigueur en matière de vitesse à l'approche du port de plaisance de l'Etang Z'abricots.

Signature des membres

Le président

M. Benoît HÉDÉ-HAÛY



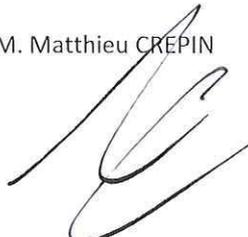
Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS

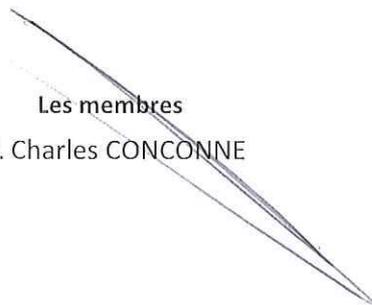


Les membres

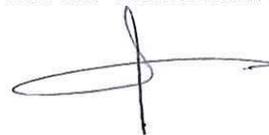
M. Matthieu CREPIN



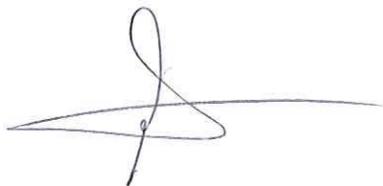
M. Charles CONCONNE



M. Jean-Charles METIVIER



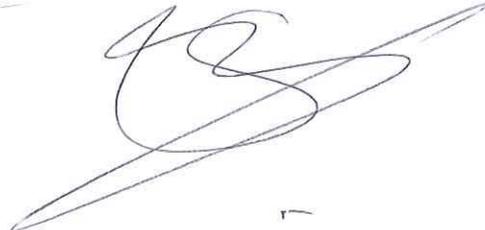
M. Gilles NOSIBOR



M. Alex NESTORET



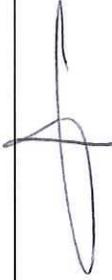
Mme Solène BINET



Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du mardi 16 mai 2023
concernant le projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît HÉDÉ- HAÛY, président de la GCN M. le capitaine de frégate (R) Gwendal LE MOIGNE	benoit.hede-hauy@intradef.gouv.fr gwendal.le.moigne@intradef.gouv.fr	 
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	

<p>DM Martinique</p>	<p><i>LE BIANIC</i> M. l'ACIAM Nicolas BHHANG, directeur M. Matthieu CREPIN, service sécurité et polie maritime M. Matthieu JOUSSEAUME, service sécurité et polie maritime Thomas GREION, service Phares et Balises Marc-Alexandre BERTRAND, service Phares et Balises</p>	<p>nicolas.bihanic@martinique.gouv.fr matthieu.crepin@mer.gouv.fr matthieu.jousseau@mer.gouv.fr thomas.greion@mer.gouv.fr Marc.Bertrand@mer.gouv.fr</p>	
<p>Représentants la marine de commerce</p>	<p>M. Charles CONCONNE M. Karl REMISSE M. David MANDOUKI</p>	<p>c.conconne@vedettestropicales.com k.remisse@vedettestropicales.com Daveed.mandouki@gmail.com</p>	
<p>Représentants les Douanes</p>	<p>M. Jean-Charles METIVIER M. Benoît VERNIQUET M. Aurélien GUILLOTTE</p>	<p>jean-charles.metivier@douane.finances.gouv.fr benoit.verniquet@douane.finances.gouv.fr aurelien.guillotte@douane.finances.gouv.fr</p>	

<p>Représentants la SNSM</p>	<p>M. Gilles NOSIBOR M. Frédéric LASNE M. Oliver GABBERT OLIVER</p>	<p>Patron.fort-de-france@snsn.org frederic.lasne@wanadoo.fr o.gabbert@holdingug.com</p>	
<p>Représentants la plaisance – loisirs nautiques</p>	<p>M. Alex NESTORET M. Jean-Michel FIGUERES M. Vianney SAINTENOY</p>	<p>nestale.60@gmail.com jeanmichelfigueres@gmail.com clubnautiqueneptune@gmail.com</p>	
<p>Représentants la plaisance</p>	<p>Mime Solene BINET M. David TALMENSY M. Antoine SABLONE</p>	<p>Binet.solene@gmail.com wichou@orange.fr corsairmalouin@gmail.com</p>	<p>Binet Solene</p> 
<p>Mairie de Fort-de-France</p>	<p>M. Maurice FERNE Mime Lauriane VENITE</p>	<p>contact@fortdefrance.fr lauriane.venite@fortdefrance.fr</p>	

<p>CACEM</p>	<p>M. Yannis LABEAU, chef de Projet Frange Littorale et Prévention des Inondations M. Grégory DEMARET, directeur des infrastructures et de l'urbanisme opérationnel M. Frédéric LOUIS-SYDNEY, directeur du port</p>	<p>"Yannis.LABEAU@cacem-mq.com" fls@cacem-mq.com"</p>	